

AGENCE NATIONALE
DE LA CONSERVATION, FONCIERE
DU CADASTRE ET DE LA CARTOGRAPHIE



DIRECTION DU CADASTRE
CONSERVATION FONCIERE
D'OUJDA

REGLEMENT DE COPROPRIETE

T.130 236/02

propriété dite : Jorf Lakhdar Extention-Lot 53

Bureau des Etudes Topographique
KABBAJ Abdelouahab
Ingénieur Géomètre Topographe
17 Boulevard Chetchaoui 1er Etage - FES
Tél./Fax : 05 35 65 27 89 GSM 04 61 95 34

REGLEMENT DE COPROPRIETE
CONCERNANT L'IMMEUBLE EN COPROPRIETE DENOMME
«Jorf Lakhdar Extention-Lot 53» OBJET DES TITRES FONCIER N°130 236/02
SITUEE : WILAYA DE LA REGION L'ORIENTAL
PREFECTURE OUJDA ANGAD
ARRONDISSEMENT OUJDA
JORF LAKHDAR
PARTIE I

PREAMBULE

SOCIETE AL OMRANE OUJDA

Etant dans l'intention de vendre en détail par appartements, ensemble résidentiel dont elle est propriétaire et qui fait l'objet du T.F.N° **130 236/02**, de la propriété dite :(**Jorf Lakhdar Extention-Lot 53**) d'une superficie de **4809m²** et d'un ensemble résidentiel de 10 immeuble à **R.D.C+3Etages+Terrasse** d'une hauteur de **12.15m** située à Préfecture Oujda Angad Arrondissement **d'oujda**.

A établi conformément aux Dispositions de la loi N° 18.00 relative au statut de la copropriété des Immeubles Lotis le présent règlement de copropriété destiné d'une part à régler les rapports de bonne voisinage et les droits et charges respectifs des futurs propriétaires et d'autre part à pourvoir à la bonne administration et jouissance de l'ensemble de l'immeuble.

Le présent règlement oblige les différents propriétaires actuels et futurs de tous leurs ayant causes : héritiers, cessionnaires ou locataires en un mot quiconque jouit par le fonds ou le revenu des appartements ou locaux commerciaux faisant partie de l'immeuble, l'obligation susvisée résulte pour chaque copropriétaire futur, cette souscription valant approbation et acceptation du règlement sans aucune réserve.

Dans chaque contrat de vente, dans les cessions sous toutes leurs formes dans chaque bail ou acte de location en un mot dans son acte passif que produira par son effet ou sa conséquence, un changement d'occupants ou propriétaires d'un appartement ou magasin, il sera spécifié sous peine de nullité que le nouvel occupant quel qu'il soit s'oblige à l'exécution pleine et entière sous réserve des clauses, charges et conditions du présent règlement.

Bureau des Etudes Topographiques
KABBAJ Abdelouahhab
Ingénieur Géomètre Topographe
17, Boulevard Chelchaouni 1er Etage - FES
tél./Fax : 05 35 65 27 89 - GSM : 06 61 35 36 4

II – DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE ET DE LA DIVISION PAR NIVEAU ET PAR PARTIE

T.130 236/02

La résidence faisant partie du présent règlement est composée de 10 immeubles comprenant : Rez-de-chaussée, 3 étages et une terrasse, à usage d'habitation (Immeubles 53/1, 53/2, 53/3, 53/4, 53/5, 53/6, 53/7, 53/8, 53/9, 53/10), elle est délimitée par :

DISCRIPTION DE L'IMMEUBLE

L'Immeuble résidentiel objet du présent règlement est délimité comme suit :

- NORD : Rue de Lotissement de 15m du T127624/02 +Place.
- SUD : Rue de Lotissement de 15m du T127624/02 +Place.
- EST : Rue de Lotissement de 15m du T127624/02.
- OUEST : Rue de Lotissement de 15m du T127624/02.

Les constructions édifiées sur la propriété se composent ensemble résidentiel construit de **10** immeubles à usage d'habitation et comprennent : chacun.

- * Rez de Chaussee
- * 1^{er} Etage
- * 2^{ème} Etage
- * 3^{ème} Etage
- * Une Terrasse

D'une hauteur totale de **12.15m** comptée à partir de la côte du seuil d'entrée.

DIVISION PAR PARTIE

Ensemble résidentiel est divisé en **174** parties, dont **157** parties privatives et **17** parties communes détaillées comme suit :

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 53/1:

L'immeuble est divisé en « **21** » parties, dont « **15** » privatives et « **6** » communes détaillées comme suit :

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de **381m²** ayant pour côtes : de la côte **0.15** à la côte **2.95**, il est divisé en **3** Parties privatives et **4** Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°1-1¹ : de 59m² de surface (dont 2m² d'empiètement sur Rue de 15m) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°2 : de 60m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°3 : de 59m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 130m² de surface constituée par la cage d'escaliers+Entrée et cour.

PARTIE COMMUNE N°42 : de 25m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIE COMMUNE N°38-38¹ : de 51m² de surface (dont 1m² d'empiètement sur Rue de 15m) constituée par un par Local Syndic composé d'un salon, hall, chambre, cuisine, et SDB.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 43: de 1326m² de surface, formée par : délaissée.

Total du reste des rez de chaussées de la Résidence : **3107m²**

Total de la Résidence = **4817m²**

Bureau des Etudes Topographiques
KABBAJ Abdeleouahhab
Ingénieur Géomètre Topographe
17, Boulevard Chetchaouni 1er Etage - DES
Tél./Fax : 05 35 65 27 89 - GSM : 06 61 35 36 4

1^{er} -ETAGE

Le 1^{er} Etage couvrant une surface globale de 342 m² ayant pour côtes : de la côte 3.15 à la côte 5.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°44+44^a : de 68m² de surface (dont 6m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°45+45^a : de 68m² de surface (dont 14m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°46+46^a : de 68m² de surface (dont 5m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°47+47^a : de 70m² de surface (dont 6m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 40m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 28m² de surface (dont 6m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 1er étages de la Résidence : 3175m²

Total de la Résidence = 4985m²

2^{ème} ETAGE

Le 2^{ème} Etage couvrant une surface globale de 342m² ayant pour côtes : de la côte 6.15 à la côte 8.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°85+85^a : de 68m² de surface (dont 6m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°86+86^a : de 68m² de surface (dont 14m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°87+87^a : de 68m² de surface (dont 5m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°88+88^a : de 70m² de surface (dont 6m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 40m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 28m² de surface (dont 6m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 2eme étages de la Résidence : 3175m²

Total de la Résidence = 4985m²

3^{ème} ETAGE

Le 3^{ème} Etage couvrant une surface globale de 342m² ayant pour côtes : de la côte 9.15 à la côte 11.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°125+125^a : de 68m² de surface (dont 6m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°126+126^a : de 68m² de surface (dont 14m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°127+127^a : de 68m² de surface (dont 5m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°128+128^a : de 70m² de surface (dont 6m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 40m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 28m² de surface (dont 6m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

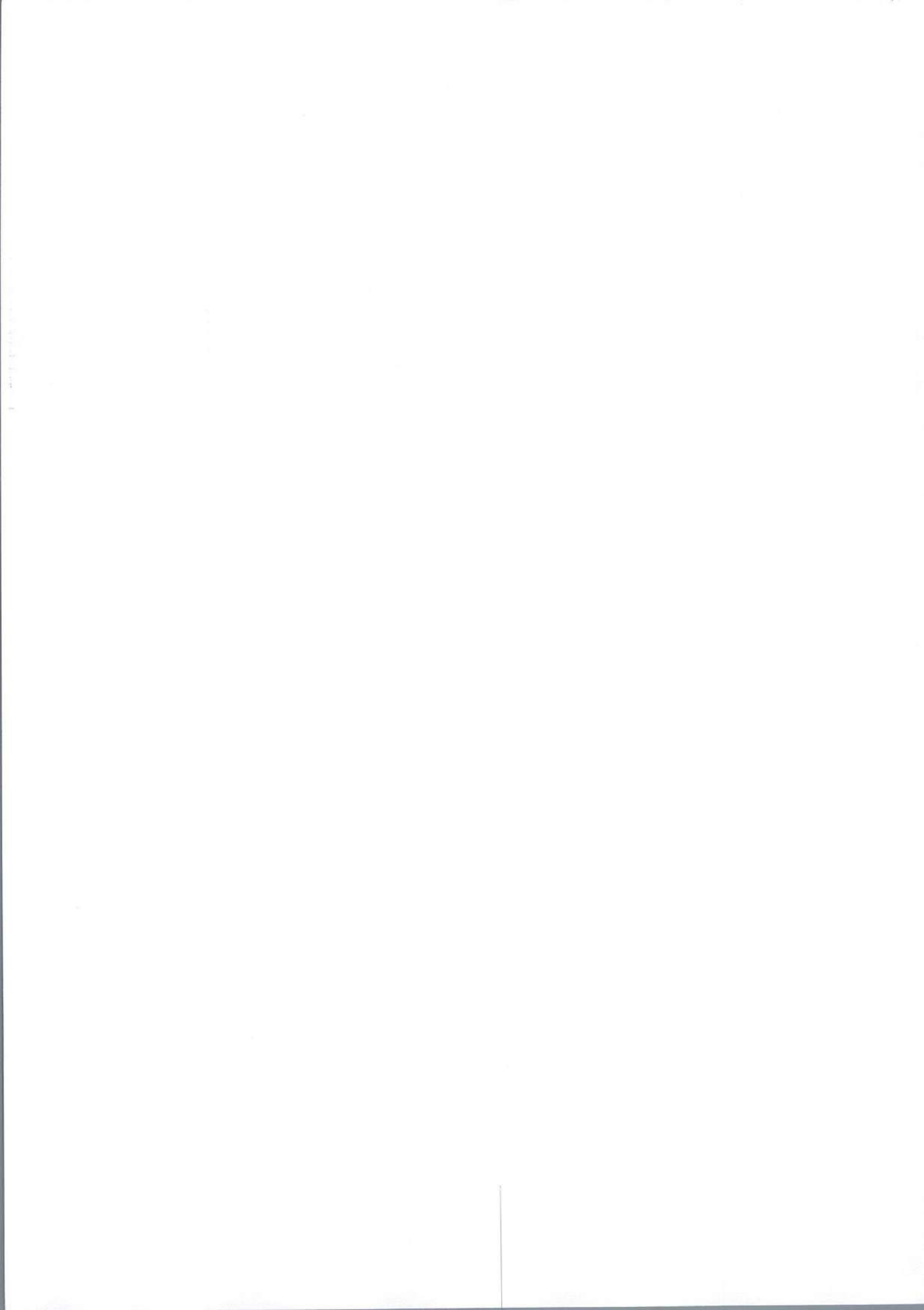
PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 3eme étages de la Résidence : 3175m²

Total de la Résidence = 4985m²

Bureau des Etudes Topographiques
KABBAJ Abdelouahhab
Géomètre Topographe
7, Boulevard Cheikhoun Ter Etage - FES
Tél./Fax : 05 35 65 27 89 - GSM : 06 61 11 11 11



TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface globale de 340 m² ayant pour côtes : A partir de la Côte 12.15, il est divisé en 4 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 165+165^a+165^b : de 305m² de surface (dont 31m² de surplomb + terrasse inaccessible) constituée par une terrasse à usage d'étaglage du linge.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 13m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 22m² de surface (dont 9m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE.

Partie commune n° 84 : de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des terrasses de la Résidence : 3161m²

Total de la Résidence = 4969m²

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 53/2:

L'immeuble est divisé en « 21 » parties, dont « 16 » privatives et « 5 » communes détaillées comme suit :

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 354 m² ayant pour côtes : de la côte 0.15 à la côte 2.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°4 : de 66m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°5 : de 69m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°6 : de 70m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°7 : de 67m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 55m² de surface constituée par la cage d'escaliers et Entrée.

PARTIE COMMUNE N°42 : de 27m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 43: de 1326m² de surface, formée par : délaissée.

Total du reste des rez de chaussées de la Résidence : 3137m²

Total de la Résidence = 4817m²

1^{er} -ETAGE

Le 1^{er} Etage couvrant une surface globale de 361 m² ayant pour côtes : de la côte 3.15 à la côte 5.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°48 : de 69m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°49 : de 69m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°50 : de 69m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°51 : de 70m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 55m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42 : de 29m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

Bureau des Etudes Topographiques
KABBAJ Abdelouahab
Ingénieur Géomètre Topographe
17, Boulevard Chefchaouani 1er Etage - FFS
Tél./Fax : 05 35 65 27 88

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 1er étages de la Résidence : 3156m²

Total de la Résidence = 4985m²

2^{ème} ETAGE

Le 2^{ème} Etage couvrant une surface globale de 361 m² ayant pour côtes : de la côte 6.15 à la côte 8.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°89 : de 69m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°90 : de 69m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°91 : de 69m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°92 : de 70m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 55m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42 : de 29m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 2eme étages de la Résidence : 3156m²

Total de la Résidence = 4985m².

3^{ème} ETAGE

Le 3^{ème} Etage couvrant une surface globale de 361 m² ayant pour côtes : de la côte 9.15 à la côte 11.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°129 : de 69m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°130 : de 69m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°131 : de 69m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°132 : de 70m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 55m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42 : de 29m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84 : de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 3eme étages de la Résidence : 3156m²

Total de la Résidence = 4985m²

TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface globale de 361m² ayant pour côtes : A partir de la Côte 12.15, il est divisé en 4 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 166 : de 323m² de surface (dont 7m² de terrasse inaccessible) constituée par une terrasse à usage d'étalage du linge.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 14m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42 : de 24m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE.

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée.

Total du reste des terrasses de la Résidence : 3140m²

Total de la Résidence = 4969m²

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 53/3:

L'immeuble est divisé en « 21 » parties, dont « 16 » privatives et « 5 » communes détaillées comme suit :

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 298 m² ayant pour côtes : de la côte 0.15 à la côte 295, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°8 : de 58m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°9 : de 61m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°10 : de 53m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°11 : de 56m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 48m² de surface constituée par la cage d'escaliers et Entrée.

PARTIE COMMUNE N°42 : de 22m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 43: de 1326m² de surface, formée par : délaissée.

Total du reste des rez de chaussées de la Résidence : 3193m²

Total de la Résidence = 4817m²

1^{er} -ETAGE

Le 1^{er} Etage couvrant une surface globale de 342 m² ayant pour côtes : de la côte 3.15 à la côte 5.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°52+52^a : de 68m² de surface (dont 6m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°53+53^a : de 69m² de surface (dont 6m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°54+54^a : de 67m² de surface (dont 6m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°55+55^a : de 69m² de surface (dont 6m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 41m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 28m² de surface (dont 13m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 1^{er} étages de la Résidence : 3175m²

Total de la Résidence = 4985m²

2^{ème} ETAGE

Le 2^{ème} Etage couvrant une surface globale de 342 m² ayant pour côtes : de la côte 6.15 à la côte 8.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°93+93^a : de 68m² de surface (dont 6m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°94+94^a : de 69m² de surface (dont 6m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°95+95^a : de 67m² de surface (dont 6m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°96+96^a : de 69m² de surface (dont 6m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 41m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 28m² de surface (dont 13m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 2eme étages de la Résidence : 3175m²

Total de la Résidence = 4985m²

3^{ème} ETAGE

Le 3^{ème} Etage couvrant une surface globale de 342 m² ayant pour côtes : de la côte 9.15 à la côte 11.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 2 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°133+133^a : de 68m² de surface (dont 6m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°134+134^a : de 69m² de surface (dont 6m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°135+135^a : de 67m² de surface (dont 6m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°136+136^a : de 69m² de surface (dont 6m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 41m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 28m² de surface (dont 13m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 3eme étages de la Résidence : 3175m²

Total de la Résidence = 4985m²

TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface globale de 342m² ayant pour côtes : A partir de la Côte 12.20, il est divisé en 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 167+167^a+167^b : de 304m² de surface (dont 22m² de surplomb+terrasse inaccessible) constituée par une terrasse à usage d'étagage du linge.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 15m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 24m² de surface (dont 11m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE.

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des terrasses de la Résidence : 1468m²

Total de la Résidence = 4969m²

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 53/4:

L'immeuble est divisé en « 21 » parties, dont « 16 » privatives et « 5 » communes détaillées comme suit :

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 359 m² ayant pour côtes : de la côte 0.15 à la côte 2.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°12 : de 61m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°13 : de 76m² de surface (dont 8m² de cour) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°14 : de 63m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°15 : de 77m² de surface (dont 8m² de cour) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 54m² de surface constituée par la cage d'escaliers et Entrée.

PARTIE COMMUNE N°42 : de 28m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 43: de 1326m² de surface, formée par : délaissée.

Total du reste des rez de chaussées de la Résidence : 3132m²

Total de la Résidence = 4817m²

1^{er} -ETAGE

Le 1er Etage couvrant une surface globale de 356m² ayant pour côtes : de la côte 3.15 à la côte 5.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°56 : de 70m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°57 : de 70m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°58 : de 71m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°59 : de 71m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 44m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42 : de 30m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 1er étages de la Résidence : 3161m²

Total de la Résidence = 4985m²

2^{ème} ETAGE

Le 2ème Etage couvrant une surface globale de 356 m² ayant pour côtes : de la côte 6.15 à la côte 8.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°97 : de 70m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°98 : de 70m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°99 : de 71m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°100 : de 71m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 44m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42 : de 30m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84 : de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 2eme étages de la Résidence : 3161m²

Total de la Résidence = 4985m²

3^{ème} ETAGE

Le 3ème Etage couvrant une surface globale de 356m² ayant pour côtes : de la côte 9.15 à la côte 11.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 2 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°137 : de 70m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°138 : de 70m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°139 : de 71m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°140 : de 71m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 44m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42 : de 30m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84 : de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 3eme étages de la Résidence : 3161m²

Total de la Résidence = 4985m²

TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface globale de 356m² ayant pour côtes : A partir de la Côte 12.20, il est divisé en 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 168 : de 326m² de surface constituée par une terrasse à usage d'étalage du linge.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 14m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42 : de 16m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE.

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des terrasses de la Résidence : 3145m²

Total de la Résidence = 4969m²

Bureau des Etudes Topographiques
KABBAJ Abdelouahhab
Ingénieur Géomètre Topographe
17, Boulevard Cherchaoui/ 1er Etage - FES
Tél./Fax : 05 35 65 97 80 CCM 04 31 00 02

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 53/5:

L'immeuble est divisé en « 21 » parties, dont « 15 » privatives et « 6 » communes détaillées comme suit :

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 352 m² ayant pour côtes : de la côte 0.15 à la côte 2.95 il est divisé en 3 Parties privatives et 4 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°16 : de 76m² de surface (dont 8m² de cour) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°17 : de 78m² de surface (dont 8m² de cour) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°18 : de 62m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°39 : de 55m² de surface constituée par un par Local Syndic composé d'un salon, hall, chambre, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 53m² de surface constituée par la cage d'escaliers et Entrée.

PARTIE COMMUNE N°42 : de 28m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 43: de 1326m² de surface, formée par : délaissée.

Total du reste des rez de chaussées de la Résidence : 3139m²

Total de la Résidence = 4817m²

1^{er} -ETAGE

Le 1^{er} Etage couvrant une surface globale de 353m² ayant pour côtes : de la côte 3.15 à la côte 5.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°60+60^a : de 70m² de surface (dont 2m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°61+61^a : de 69m² de surface (dont 2m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°62 : de 72m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°63 : de 70m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 43m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 29m² de surface (dont 2m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 1^{er} étages de la Résidence : 3164m²

Total de la Résidence = 4985m²

2^{ème} ETAGE

Le 2^{ème} Etage couvrant une surface globale de 353m² ayant pour côtes : de la côte 6. 15 à la côte 8.95 il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°101+101^a : de 70m² de surface (dont 2m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°102+102^a : de 69m² de surface (dont 2m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°103 : de 72m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°104 : de 70m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 43m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 29m² de surface (dont 2m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 2^{ème} étages de la Résidence : 3164m²

Total de la Résidence = 4985m²

Bureau des Etudes Topographiques
KABBAJ Abdelouahhab
Ingénieur Géomètre Topographe
7, délaissée Chefchaoueni 1^{er} Etage - FES
Tél./Fax : 05 35 65 27 80 GSM : 06 61 20 94

3^{ème} ETAGE

Le 3^{ème} Etage couvrant une surface globale de 353m² ayant pour côtes : de la côte 9.15 à la côte 11.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°141+141^a : de 70m² de surface (dont 2m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°142+142^a : de 69m² de surface (dont 2m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°143 : de 72m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°144 : de 70m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 43m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 29m² de surface (dont 2m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 3eme étages de la Résidence : 3164m²

Total de la Résidence = 4985m²

TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface globale de 360 m² ayant pour côtes : A partir de la Côte 12.15, il est divisé en 4 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 169+169^a+169^b : de 332m² de surface constituée par une terrasse à usage d'étalage du linge.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 14m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 14m² de surface (dont 3m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE.

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des terrasses de la Résidence : 3141m²

Total de la Résidence = 4969m²

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 53/6:

L'immeuble est divisé en « 21 » parties, dont « 16 » privatives et « 5 » communes détaillées comme suit :

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 360 m² ayant pour côtes : de la côte 0.15 à la côte 2.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit

PARTIE PRIVATIVE N°19 : de 77m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°20 : de 77m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°21 : de 63m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°22 : de 63m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 53m² de surface constituée par la cage d'escaliers et Entrée.

PARTIE COMMUNE N°42 : de 27m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 43: de 1326m² de surface, formée par : délaissée.

Total du reste des rez de chaussées de la Résidence : 3131m²

Total de la Résidence = 4817m²

1^{er} -ETAGE

Le 1er Etage couvrant une surface globale de 356m² ayant pour côtes : de la côte 3.15 à la côte 2.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°64 : de 72m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°65 : de 71m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°66 : de 69m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°67 : de 72m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41: de 44m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42: de 28m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 1er étages de la Résidence : 3161m²

Total de la Résidence = 4985m²

2^{ème} ETAGE

Le 2ème Etage couvrant une surface globale de 356 m² ayant pour côtes : de la côte 6.15 à la côte 8.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°105 : de 72m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°106 : de 71m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°107 : de 69m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°108 : de 72m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41: de 44m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42: de 28m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 2eme étages de la Résidence : 3161m²

Total de la Résidence = 4985m²

3^{ème} ETAGE

Le 3^{ème} Etage couvrant une surface globale de 356m² ayant pour côtes : de la côte 9.15 à la côte 11.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°145 : de 72m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°146 : de 71m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°147 : de 69m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°148 : de 72m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41: de 44m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42: de 28m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 3eme étages de la Résidence : 3161m²

Total de la Résidence = 4985m²

TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface globale de 356m² ayant pour côtes : A partir de la Côte 12.15, il est divisé en 4 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 170 : de 326m² de surface constituée par une terrasse à usage d'étalage du linge.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 14m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42 : de 16m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE.

Partie commune n° 84 : de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des terrasses de la Résidence : 3145m²

Total de la Résidence = 4969m²

Bureau des Etudes Topographiques
KABBAJ Abdelouahhab
Ingénieur Géomètre Topographe
17, Boulevard Chelkhaoui Ter Etage - PES
Tél./Fax : 05 35 65 27 89 GSM : 06 61 35 36

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 53/7:

L'immeuble est divisé en « 21 » parties, dont « 16 » privatives et « 5 » communes détaillées comme suit :

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 361 m² ayant pour côtes : de la côte 0.15 à la côte 2.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°23 : de 64m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°24 : de 78m² de surface (dont 8m² de cour) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°25 : de 77m² de surface (dont 8m² de cour) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°26 : de 62m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 53m² de surface constituée par la cage d'escaliers et Entrée.

PARTIE COMMUNE N°42-42¹ : de 27m² de surface (dont 2m² d'empiètement sur Rue de 15m) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 43: de 1326m² de surface, formée par : délaissée.

Total du reste des rez de chaussées de la Résidence : 3130m²

Total de la Résidence = 4817m²

1^{er} -ETAGE

Le 1^{er} Etage couvrant une surface globale de 359m² ayant pour côtes : de la côte 3.15 à la côte 2.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°68 : de 70m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°69+69^a : de 71m² de surface (dont 2m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°70 : de 71m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°71 : de 72m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 44m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 31m² de surface (dont 5m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 1^{er} étages de la Résidence : 3158m²

Total de la Résidence = 4985m²

2^{ème} ETAGE

Le 2^{ème} Etage couvrant une surface globale de 359m² ayant pour côtes : de la côte 6.150 à la côte 8.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°109 : de 70m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°110+110^a : de 71m² de surface (dont 2m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°111 : de 71m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°112 : de 72m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 44m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 31m² de surface (dont 5m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 2eme étages de la Résidence : 3158m²

Total de la Résidence = 4985m²

3^{ème} ETAGE

Le 3^{ème} Etage couvrant une surface globale de 359m² ayant pour côtes : de la côte 9.15 à la côte 11.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°149 : de 70m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°150+150^a : de 71m² de surface (dont 2m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°151 : de 71m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°152 : de 72m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 44m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 31m² de surface (dont 5m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 3eme étages de la Résidence : 3158m²

Total de la Résidence = 4985m²

TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface globale de 358m² ayant pour côtes : A partir de la Côte 12.15, il est divisé en 4 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 171 : de 323m² de surface (dont 7m² de terrasse inaccessible) constituée par une terrasse à usage d'étagage du linge.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 14m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42 : de 21m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE.

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des terrasses de la Résidence : 3143m²

Total de la Résidence = 4969m²

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 53/8:

L'immeuble est divisé en « 21 » parties, dont « 15 » privatives et « 6 » communes détaillées comme suit :

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 376m² ayant pour côtes : de la côte 0.15 à la côte 2.95, il est divisé en 3 Parties privatives et 4 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°27 : de 52m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°28 : de 61m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°29 : de 60m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°40-40¹ : de 48m² de surface (dont 2m² d'empiètement sur Rue de 15m) constituée par un par Local Syndic composé d'un salon, hall, chambre, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 133m² de surface constituée par la cage d'escaliers+ Entrée et cour.

PARTIE COMMUNE N°42-42¹ : de 22m² de surface (dont 1m² d'empiètement sur Rue de 15m) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 43: de 1326m² de surface, formée par : Espace vert.

Total du reste des rez de chaussées de la Résidence : 3115m²

Total de la Résidence = 4817m²

1^{er} -ETAGE

Le 1^{er} Etage couvrant une surface globale de 341m² ayant pour côtes : de la côte 3.15 à la côte 2.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°72+72^a : de 67m² de surface (dont 16m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°73+73^a : de 68m² de surface (dont 13m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°74+74^a : de 71m² de surface (dont 8m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°75+75^a : de 69m² de surface (dont 4m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 38m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 28m² de surface (dont 12m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84 : de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 1er étages de la Résidence : 3176m²

Total de la Résidence = 4985m²

2^{ème} ETAGE

Le 2^{ème} Etage couvrant une surface globale de 341 m² ayant pour côtes : de la côte 6.15 à la côte 8.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°113+113^a : de 67m² de surface (dont 16m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°114+114^a : de 68m² de surface (dont 13m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°115+115^a : de 71m² de surface (dont 8m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°116+116^a : de 69m² de surface (dont 4m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 38m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

Bureau des Etudes Topographiques
Abdelouahab
Géomètre Topographe
17, Boulevard Cherchaoui 1^{er} Etage - FCS
Tél./Fax : 85 35 65 27 89 - GSM : 06 61 28 76

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 28m² de surface (dont 12m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 2eme étages de la Résidence : 3176m²

Total de la Résidence = 4985m²

3^{ème} ETAGE

Le 3^{ème} Etage couvrant une surface globale de 341m² ayant pour côtes : de la côte 9.15 à la côte 11.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°153+153^a : de 67m² de surface (dont 16m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°154+154^a : de 68m² de surface (dont 13m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°155+155^a : de 71m² de surface (dont 8m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°156+156^a : de 69m² de surface (dont 4m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 38m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 28m² de surface (dont 12m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 3eme étages de la Résidence : 3176m²

Total de la Résidence = 4985m²

TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface globale de 341m² ayant pour côtes : A partir de la Côte 12.15, il est divisé en 4 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 172+172^a+172^b : de 305m² de surface (dont 43m² de surplomb +terrasse inaccessible) constituée par une terrasse à usage d'étalage du linge.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 14m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 22m² de surface (dont 10m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE.

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des terrasses de la Résidence : 3160m²

Total de la Résidence = 3701m²

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 53/9:

L'immeuble est divisé en « 21 » parties, dont « 16 » privatives et « 5 » communes détaillées comme suit :

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 368m² ayant pour côtes : de la côte 0.15 à la côte 2.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 4 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°30 : de 67m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°31 : de 68m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°32 : de 67m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°33 : de 68m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 55m² de surface constituée par la cage d'escaliers et Entrée.

PARTIE COMMUNE N°42 : de 27m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 43 : de 1326m² de surface, formée par : Espace vert.

Total du reste des rez de chaussées de la Résidence : 3139m²

Total de la Résidence = 4817m²

1^{er} -ETAGE

Le 1^{er} Etage couvrant une surface globale de 368m² ayant pour côtes : de la côte 3.15 à la côte 5.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°76 : de 67m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°77+77^a : de 74m² de surface (dont 2m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°78 : de 70m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°79+79^a : de 73m² de surface (dont 2m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 55m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 29m² de surface (dont 3m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84 : de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 1er étages de la Résidence : 3149m²

Total de la Résidence = 4985m²

2^{ème} ETAGE

Le 2^{ème} Etage couvrant une surface globale de 368 m² ayant pour côtes : de la côte 6.15 à la côte 8.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°117 : de 67m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°118+118^a : de 74m² de surface (dont 2m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°119 : de 70m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°120+120^a : de 73m² de surface (dont 2m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 55m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 29m² de surface (dont 3m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 2eme étages de la Résidence : 3149m²

Total de la Résidence = 4985m²

3^{ème} ETAGE

Le 3^{ème} Etage couvrant une surface globale de 368m² ayant pour côtes : de la côte 9.15 à la côte 11.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°157 : de 67m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°158+158^a : de 74m² de surface (dont 2m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°159 : de 70m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°160+160^a : de 73m² de surface (dont 2m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 55m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 29m² de surface (dont 3m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 3eme étages de la Résidence : 3149m²

Total de la Résidence = 4985m²

TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface globale de 368m² ayant pour côtes : A partir de la Côte 12.15, il est divisé en 4 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 173+173^a+173^b : de 323m² de surface (dont 5m² de surplomb +terrasse inaccessible) constituée par une terrasse à usage d'étalage du linge.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 16m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42 : de 29m² de surface (dont 2m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE.

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des terrasses de la Résidence : 3133m²

Total de la Résidence = 4969m²

Bureau des Etudes Topographiques
KABBAJ Abdelouahhab
Ingénieur Géomètre Topographe
17, Boulevard Chelchoumi Ter Etage - FES
Tél./Fax : 05 35 65 27 89 - GSM : 06 61 35 36 4

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE 53/10:

L'immeuble est divisé en « 21 » parties, dont « 16 » privatives et « 5 » communes détaillées comme suit :

REZ DE CHAUSSEE

Le Rez de chaussée couvrant une surface globale de 297m² ayant pour côtes : de la côte 0.15 à la côte 2.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 2 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°34 : de 59m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°35 : de 56m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°36 : de 54m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°37 : de 60m² de surface constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 46m² de surface constituée par la cage d'escaliers et Entrée.

PARTIE COMMUNE N°42 : de 22m² de surface constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 43: de 1326m² de surface, formée par : Délaissée.

Total du reste des rez de chaussées de la Résidence : 3194m²

Total de la Résidence = 4817m²

1^{er} -ETAGE

Le 1^{er} Etage couvrant une surface globale de 334m² ayant pour côtes : de la côte 3.20 à la côte 6.00, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°80+80^a : de 69m² de surface (dont 5m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°81+81^a : de 67m² de surface (dont 5m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°82+82^a : de 64m² de surface (dont 5m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°83+83^a : de 66m² de surface (dont 4m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 40m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 28m² de surface (dont 10m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 1er étages de la Résidence : 3183m²

Total de la Résidence = 4985m²

2^{ème} ETAGE

Le 2^{ème} Etage couvrant une surface globale de 334 m² ayant pour côtes : de la côte 6.15 à la côte 8.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°121+121^a : de 69m² de surface (dont 5m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°122+122^a : de 67m² de surface (dont 5m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°123+123^a : de 64m² de surface (dont 5m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°124+124^a : de 66m² de surface (dont 4m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 40m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 28m² de surface (dont 10m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des 2eme étages de la Résidence : 3183m²

Total de la Résidence = 4985m²

3^{ème} ETAGE

Le 3^{ème} Etage couvrant une surface globale de 334m² ayant pour côtes : de la côte 9.15 à la côte 11.95, il est divisé en 4 Parties privatives et 3 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE PRIVATIVE N°161+161^a : de 69m² de surface (dont 5m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°162+162^a : de 67m² de surface (dont 5m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°163+163^a : de 64m² de surface (dont 5m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE PRIVATIVE N°164+164^a : de 66m² de surface (dont 4m² de surplomb+balcon) constituée par un appartement à usage d'habitation composé d'un salon, deux chambres, cuisine, et SDB.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 40m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 28m² de surface (dont 10m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE

Partie commune n° 84: de 1468m² de surface, formée par : Vide+Vide sur délaissée

Total du reste des 3eme étages de la Résidence : 3183m²

Total de la Résidence = 4985m²

TERRASSE

La Terrasse couvrant une surface globale de 334m² ayant pour côtes : A partir de la Côte 12.15, il est divisé en 4 Parties communes décrites comme suit :

PARTIE COMMUNE N° 174+174^a+174^b : de 300m² de surface (dont 14m² de surplomb+terrasse inaccessible) constituée par une terrasse à usage d'étagage du linge.

PARTIE COMMUNE N°41 : de 15m² de surface constituée par la cage d'escaliers.

PARTIE COMMUNE N°42+42^a : de 19m² de surface (dont 7m² de surplomb) constituée par les murs communs, les piliers et la gaine.

PARTIES COMMUNES DE LA RESIDENCE.

Partie commune n° 84: de 1218m² de surface, formée par : Vide+ Vide sur délaissée

Total du reste des terrasses de la Résidence : 2180m²

Total de la Résidence = 3701m²

Bureau des Etudes Topographiques
KABBAJ Abdelouhhab
Ingénieur Géomètre Topographe
17, Boulevard Chefchaouni 1er-Etage - FES
Tél./Fax : 05 35 65 22 80 - GSM : 04 61 95 36

REGLEMENT DE COPROPRIETE
CONCERNANT L'IMMEUBLE EN COPROPRIETE DENOMME
«Jorf Lakhdar Extention-Lot 53» OBJET DES TITRES FONCIER N°130 236/02
SITUEE : WILAYA DE LA REGION L'ORIENTAL
PREFECTURE OUJDA ANGAD
ARRONDISSEMENT OUJDA
JORF LAKHDAR
PARTIE I

PREAMBULE

SOCIETE AL OMRANE OUJDA

Etant dans l'intention de vendre en détail par appartements, ensemble résidentiel dont elle est propriétaire et qui fait l'objet du T.F.N° **130 236/02**, de la propriété dite :(**Jorf Lakhdar Extention-Lot 53**) d'une superficie de **4809m²** et d'un ensemble résidentiel de 10 immeuble à **R.D.C+3Etages+Terrasse** d'une hauteur de **12.15m** située à Préfecture Oujda Angad Arrondissement **d'oujda**.

A établi conformément aux Dispositions de la loi N° 18.00 relative au statut de la copropriété des Immeubles Lotis le présent règlement de copropriété destiné d'une part à régler les rapports de bonne voisinage et les droits et charges respectifs des futurs propriétaires et d'autre part à pourvoir à la bonne administration et jouissance de l'ensemble de l'immeuble.

Le présent règlement oblige les différents propriétaires actuels et futurs de tous leurs ayant causes : héritiers, cessionnaires ou locataires en un mot quiconque jouit par le fonds ou le revenu des appartements ou locaux commerciaux faisant partie de l'immeuble, l'obligation susvisée résulte pour chaque copropriétaire futur, cette souscription valant approbation et acceptation du règlement sans aucune réserve.

Dans chaque contrat de vente, dans les cessions sous toutes leurs formes dans chaque bail ou acte de location en un mot dans son acte passif que produira par son effet ou sa conséquence, un changement d'occupants ou propriétaires d'un appartement ou magasin, il sera spécifié sous peine de nullité que le nouvel occupant quel qu'il soit s'oblige à l'exécution pleine et entière sous réserve des clauses, charges et conditions du présent règlement.

Bureau des Etudes topographiques :
KABBAJ Abdelouahab
Ingénieur Géomètre Topographe
17, Boulevard Chetchaoui 1er Etage - FES
Tél./Fax : 05 35 65 97 80 GSM 06 61 35 36

**Tableau de Répartition des Quotes-parts et Tantièmes d'indivision
Titre 130 236/02
(Immeuble 53/1)**

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)			Tantième d'indivision 1/10000		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURP LOMB	Quote-part du terrain (en m ²)	Dans L'Immeuble	Dans la Résidence		
rez de chaussée : de la côte 0.15 à la côte 2,95												
Jorf Lakhdar Extension 53-1-1	T	1-1 ¹		Appartement	rez de chaussée	57	59	25,52	57,11	53,06	1 ¹ =2m ² d'empiètement sur Rue de 15m	
Jorf Lakhdar Extension 53-1-2	T	2		Appartement		60	60	26,86	60,12	55,86		
Jorf Lakhdar Extension 53-1-3	T	3		Appartement		59	59	26,41	59,12	54,92		
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Entrée+Cage d'escaliers+cour		130	130					
			42	Murs,Piliers, Gaines	25	25						
			38-38 ¹	Local syndical	50	51					38 ¹ =1m ² d'empiètement sur Rue de 15m	
Total immeuble						381	384	78,79	176,35	163,84		
Total des autres immeubles						3102	3107					
Parites Communes du groupe						1326	1326					
Total du groupe						4809	4817					
1er étage : de la côte 3.15 à la côte 5,95												
Jorf Lakhdar Extension 53-1-38	T	44+44 ^a		Appartement	1er étage	62	68	30,44	68,14	63,30	44 ^a =6m ² de surpl+balcon	
Jorf Lakhdar Extension 53-1-39	T	45+45 ^a		Appartement		54	68	30,44	68,14	63,30	45 ^a =14m ² de surpl+balcon	
Jorf Lakhdar Extension 53-1-40	T	46+46 ^a		Appartement		63	68	30,44	68,14	63,30	46 ^a =5m ² de surpl+balcon	
Jorf Lakhdar Extension 53-1-41	T	47+47 ^a		Appartement		64	70	31,34	70,14	65,16	47 ^a =6m ² de surpl+balcon	
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Cage d'escaliers		40	40					
			42+42 ^a	Murs,Piliers, Gaines	22	28					42 ^a =6m ² de surplomb	
Total immeuble						305	342	122,66	274,55	255,07		
Total des autres immeubles						2999	3175					
Total des titres communes du groupe						1468	1468					
Total des titres communes du groupe						4809	4985					

Bureau des Ingénieurs Communes
KARBA NABEUL
 Ingénieur-Communes
 17 Boulevard Cheikhoumi Ter Etage 1ES
 Tel/Fax : 05 35 65 27 80 - GSM : 05 61 35 36 6

2eme étage : de la côte 6.15 à la côte 8,95

Jorf Lakhdar Extension 53-1-78	T	85+85 ^a	Appartement	62	68	30,44	68,14	63,30	85 ^a =6m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-1-79	T	86+86 ^a	Appartement	54	68	30,44	68,14	63,30	86 ^a =14m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-1-80	T	87+87 ^a	Appartement	63	68	30,44	68,14	63,30	87 ^a =5m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-1-81	T	88+88 ^a	Appartement	64	70	31,34	70,14	65,16	88 ^a =6m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		Cage d'escaliers	40	40				
		42+42 ^a	Murs,Piliers, Gaines	22	28				42 ^a =6m ² de surplomb
Total immeuble				305	342	122,66	274,55	255,07	
Total des autres immeubles				2999	3175				
Parites Communes du groupe		84	vide+V/S/délaissée	1468	1468				
Total du groupe				4809	4985				

3eme étage : de la côte 9.15 à la côte 11,95

Jorf Lakhdar Extension 53-1-118	T	125+125 ^a	Appartement	62	68	30,44	68,14	63,30	125 ^a =6m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-1-119	T	126+126 ^a	Appartement	54	68	30,44	68,14	63,30	126 ^a =14m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-1-120	T	127+127 ^a	Appartement	63	68	30,44	68,14	63,30	127 ^a =5m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-1-121	T	128+128 ^a	Appartement	64	70	31,34	70,14	65,16	128 ^a =6m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		Cage d'escaliers	40	40				
		42+42 ^a	Murs,Piliers, Gaines	22	28				42 ^a =6m ² de surplomb
Total immeuble				305	342	122,66	274,55	255,07	
Total des autres immeubles				2999	3175				
Parites Communes du groupe		84	vide+V/S/délaissée	1468	1468				
Total du groupe				4809	4985				

terrasse : A partir de la Côte 12.15

Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02	165+165 ^a	Terrasse	274	305				165 ^a +165 ^b =31m ² de surpl+terrasse inac
		165 ^b	Cage d'escaliers	13	13				
		42+42 ^a	Murs,Piliers,Gaines	13	22				42 ^a =9m ² de surplomb
Total immeuble				300	340				
Total des autres immeubles				3041	3161				
Parites Communes du groupe		84	vide+V/S/délaissée	1468	1468				
Total du groupe				4809	4969	446,79	1000,00	929,06	

Bureau des Etudes d'Aménagement
 Le Mans, 72000
 Ingénieur Géomètre Topographe
 11 Boulevard Cheikhouni 1er Etage - FES
 Tel/Fax : 05 35 65 77 89 - GSM : 06 61 35 36 4

(Immeuble 53/2)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m²)			Tantièmes d'indivision		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURP LOMB	Quote-part du terrain (en m²)	Tantièmes d'indivision AU 1/1000	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
rez de chaussée : de la côte 0.15 à la côte 2,95												
Jorf Lakhdar Extension 53-2-4	T	4		Appartement	rez de chaussée	66	66	29,55	59,84	61,44		
Jorf Lakhdar Extension 53-2-5	T	5		Appartement	rez de chaussée	69	69	30,89	62,56	64,23		
Jorf Lakhdar Extension 53-2-6	T	6		Appartement	rez de chaussée	70	70	31,34	63,46	65,16		
Jorf Lakhdar Extension 53-2-7	T	7		Appartement	rez de chaussée	67	67	29,99	60,74	62,37		
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Entrée+C,E		55	55					
Total immeuble			42	Murs, Piliers, Gaines		27	27					
Total des autres immeubles						354	354	121,77	246,60	253,21		
Parites Communes du groupe			43	délaissée		3129	3137					
Total du groupe						1326	1326					
1er étage : de la côte 3.15 à la côte 5.95												
Jorf Lakhdar Extension 53-2-42	T	48		Appartement	1er étage	69	69	30,89	62,56	64,23		
Jorf Lakhdar Extension 53-2-43	T	49		Appartement	1er étage	69	69	30,89	62,56	64,23		
Jorf Lakhdar Extension 53-2-44	T	50		Appartement	1er étage	69	69	30,89	62,56	64,23		
Jorf Lakhdar Extension 53-2-45	T	51		Appartement	1er étage	70	70	31,34	63,46	65,16		
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Cage d'escaliers		55	55					
Total immeuble			42	Murs, Piliers, Gaines		29	29					
Total des autres immeubles						361	361	124,01	251,13	257,87		
Parites Communes du groupe			84	vide+V/S/délaissée		2980	3156					
Total du groupe						1468	1468					
Total du groupe						4809	4985					

2eme étage : de la côte 6.15 à la côte 8.95

Jorf Lakhdar Extension 53-2-82	T	89	Appartement	2EME étage	69	69	30,89	62,56	64,23
Jorf Lakhdar Extension 53-2-83	T	90	Appartement		69	69	30,89	62,56	64,23
Jorf Lakhdar Extension 53-2-84	T	91	Appartement		69	69	30,89	62,56	64,23
Jorf Lakhdar Extension 53-2-85	T	92	Appartement		70	70	31,34	63,46	65,16
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		Cage d'escaliers		55	55			
			Murs,Piliers, Gaines		29	29			
Total immeuble					361	361	124,01	251,13	257,87
Total des autres immeubles					2980	3156			
Parites Communes du groupe		84	vide+V/S/délaissée		1468	1468			
Total du groupe					4809	4985			

3eme étage : de la côte 9.15 à la côte 11.95

Jorf Lakhdar Extension 53-2-122	T	129	Appartement	3EME étage	69	69	30,89	62,56	64,23
Jorf Lakhdar Extension 53-2-123	T	130	Appartement		69	69	30,89	62,56	64,23
Jorf Lakhdar Extension 53-2-124	T	131	Appartement		69	69	30,89	62,56	64,23
Jorf Lakhdar Extension 53-2-125	T	132	Appartement		70	70	31,34	63,46	65,16
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		Cage d'escaliers		55	55			
			Murs,Piliers, Gaines		29	29			
Total immeuble					361	361	124,01	251,13	257,87
Total des autres immeubles					2980	3156			
Parites Communes du groupe		84	vide+V/S/délaissée		1468	1468			
Total du groupe					4809	4985			

terrasse : A partir de la Côte 12.15

Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02	166	Terrasse	terrasse	323	323			7m² terrasse inaccessible
		41	Cage d'escaliers		14	14			
		42	Murs,Piliers, Gaines		24	24			
Total immeuble					361	361			
Total des autres immeubles					2980	3140			
Parites Communes du groupe		84	vide+V/S/délaissée		1468	1468			
Total du groupe					4809	4969	493,79	1000,00	1026,81

Bureau des Etudes

KABBAJ Abdelouahab
 Ingénieur Géomètre Topographe
 17, Boulevard Cheikhoum: 16711 - FES
 Tél./Fax : 05-35-65-77-80 - FAX: 05-35-65-77-81

(Immeuble 53/3)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE		Tentative d'indivision		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			EN (m ²) Intérieur du titre	AVEC SURPLOMB	QUOTE-PART DU TERRAIN (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/1000	
rez de chaussée : de la côte 0.15 à la côte 2.95										
Jorf Lakhdar Extension 53-3-8	T	8		Appartement		58	58	25,97	55,40	53,99
Jorf Lakhdar Extension 53-3-9	T	9		Appartement	rez de chaussée	61	61	27,31	58,26	56,79
Jorf Lakhdar Extension 53-3-10	T	10		Appartement		53	53	23,73	50,62	49,34
Jorf Lakhdar Extension 53-3-11	T	11		Appartement		56	56	25,07	53,49	52,13
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Entrée+C,E		48	48			
			42	Murs,Piliers,Gaines		22	22			
Total immeuble						298	298	102,07	217,77	212,25
Total des autres immeubles						3185	3193			
Parities Communes du groupe			43	Délaissée		1326	1326			
Total du groupe						4809	4817			
1er étage : de la côte 3.15 à la côte 5.95										
Jorf Lakhdar Extension 53-3-46	T	52+52 ^a		Appartement		62	68	30,44	64,95	63,30
Jorf Lakhdar Extension 53-3-47	T	53+53 ^a		Appartement	1er étage	63	69	30,89	65,90	64,23
Jorf Lakhdar Extension 53-3-48	T	54+54 ^a		Appartement		61	67	29,99	63,99	62,37
Jorf Lakhdar Extension 53-3-49	T	55+55 ^a		Appartement		63	69	30,89	65,90	64,23
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Cage d'escalierS		41	41			
			42+42 ^a	Murs,Piliers,Gaines		15	28			42 ^a =13m ² de surplomb
Total immeuble						305	342	122,22	260,74	254,14
Total des autres immeubles						3036	3175			
Parities Communes du groupe			84	vide+V/S/délaissée		1468	1468			
Total du groupe						4809	4985			

Bureau des Etudes Topographiques
KABBAJ Abdelouahab
 Ingénieur Géomètre Topographe
 17 Boulevard Cheikhoumi 1er Etage - PES
 Tel/Fax : 05-95-65-27-99 - GSM : 05 61 35 36

2eme étage : de la côte 6.15 à la côte 8.95

Jorf Lakhdar Extension 53-3-86	T	93+93 ^a	Appartement	2ME étage	62	68	30,44	64,95	63,30	93 ^a =6m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-3-87	T	94+94 ^a	Appartement		63	69	30,89	65,90	64,23	94 ^a =6m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-3-88	T	95+95 ^a	Appartement		61	67	29,99	63,99	62,37	95 ^a =6m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-3-89	T	96+96 ^a	Appartement		63	69	30,89	65,90	64,23	96 ^a =6m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		Cage d'escaliers		41	41				
			Murs,Piliers, Gaines		42+42 ^a	28				42 ^a =13m ² de surplomb
Total immeuble					305	342	122,22	260,74	254,14	
Total des autres immeubles					3036	3175				
Parites Communes du groupe		84	vide+V/S/délaissée		1468	1468				
Total du groupe					4809	4985				

3eme étage : de la côte 9.15 à la côte 11.95

Jorf Lakhdar Extension 53-3-126	T	133+133 ^a	Appartement	3EME étage	62	68	30,44	64,95	63,30	133 ^a =6m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-3-127	T	134+134 ^a	Appartement		63	69	30,89	65,90	64,23	134 ^a =6m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-3-128	T	135+135 ^a	Appartement		61	67	29,99	63,99	62,37	135 ^a =6m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-3-129	T	136+136 ^a	Appartement		63	69	30,89	65,90	64,23	136 ^a =6m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		Cage d'escaliers		41	41				
			Murs,Piliers, Gaines		42+42 ^a	28				42 ^a =13m ² de surplomb
Total immeuble					305	342	122,22	260,74	254,14	
Total des autres immeubles					3036	3175				
Parites Communes du groupe		84	vide+V/S/délaissée		1468	1468				
Total du groupe					4809	4985				

terrasse : A partir de la Côte 12.15

Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02	167+167 ^a 167 ^b	Terrasse	terrasse	282	304				167 ^a +167 ^b =22m ² de surpl+terrasse inac
		41	Cage d'escaliers		14	14				
		42+42 ^a	Murs,Piliers,Gaines		13	24				42 ^a =11m ² de surplomb
Total immeuble					309	342				
Total des autres immeubles					3032	3159				
Parites Communes du groupe		84	vide+V/S/délaissée		1468	1468				
Total du groupe					4809	4969	468,72	1000,00	974,68	

Bureau des Parites Communes du groupe

KABBAJ Architectures
17, Boulevard Chelhaoui/ ar Elage - FES
Tel/Fax : 05 35 65 77 89 - 06 61 35 36

(Immeuble 53/4)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)			Tantièmes d'indivision		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURP LOMB	Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/1000	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
rez de chaussée : de la côte 0.15 à la côte 2.95												
Jorf Lakhdar Extension 53-4-12	T	12		Appartement		61	61	27,31	54,32	56,79		
Jorf Lakhdar Extension 53-4-13	T	13		Appartement	rez de chaussée	76	76	34,02	67,68	70,75		
Jorf Lakhdar Extension 53-4-14	T	14		Appartement		63	63	28,20	56,10	58,65		
Jorf Lakhdar Extension 53-4-15	T	15		Appartement		77	77	34,47	68,57	71,68		
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Entrée+C,E		54	54					
			42	Murs,Piliers,Gaines		28	28					
Total immeuble						359	359	124,01	246,66	257,87		
Total des autres immeubles						3124	3132					
Parites Communes du groupe			43	Délaissée		1326	1326					
Total du groupe						4809	4817					

1er étage : de la côte 3.15 à la côte 5.95

1er étage												
Jorf Lakhdar Extension 53-4-50	T	56		Appartement		70	70	31,34	62,33	65,16		
Jorf Lakhdar Extension 53-4-51	T	57		Appartement		70	70	31,34	62,33	65,16		
Jorf Lakhdar Extension 53-4-52	T	58		Appartement		71	71	31,79	63,22	66,10		
Jorf Lakhdar Extension 53-4-53	T	59		Appartement		71	71	31,79	63,22	66,10		
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Cage d'escaliers		44	44					
			42	Murs,Piliers, Gaines		30	30					
Total immeuble						356	356	126,25	251,11	262,52		
Total des autres immeubles						2985	3161					
Parites Communes du groupe			84	vide+V/S/délaissée		1468	1468					
Total du groupe						4809	4985					

Bureau des Etudes Topographiques
KABBAL Abdelouahab
 Ingénieur Géomètre Topographe
 17/ Boulevard Chetouani 19/étage FES
 Tél: 05 35 65 27 89 - 05 35 65 35 36

2eme étage : de la côte 6.15 à la côte 8.95										
	T	97		Appartement	2EME étage	70	70	31,34	62,33	65,16
Jorf Lakhdar Extension 53-4-90	T	97		Appartement		70	70	31,34	62,33	65,16
Jorf Lakhdar Extension 53-4-91	T	98		Appartement		70	70	31,34	62,33	65,16
Jorf Lakhdar Extension 53-4-92	T	99		Appartement		71	71	31,79	63,22	66,10
Jorf Lakhdar Extension 53-4-93	T	100		Appartement		71	71	31,79	63,22	66,10
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Cage d'escaliers		44	44			
			42	Murs,Piliers, Gaines		30	30			
Total immeuble						356	356	126,25	251,11	262,52
Total des autres immeubles						2985	3161			
Parites Communes du groupe			84	vide+V/S/délaissée		1468	1468			
Total du groupe						4809	4985			

3eme étage : de la côte 9.15 à la côte 11.95										
	T	137		Appartement	3EME étage	70	70	31,34	62,33	65,16
Jorf Lakhdar Extension 53-4-130	T	137		Appartement		70	70	31,34	62,33	65,16
Jorf Lakhdar Extension 53-4-131	T	138		Appartement		70	70	31,34	62,33	65,16
Jorf Lakhdar Extension 53-4-132	T	139		Appartement		71	71	31,79	63,22	66,10
Jorf Lakhdar Extension 53-4-133	T	140		Appartement		71	71	31,79	63,22	66,10
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Cage d'escaliers		44	44			
			42	Murs,Piliers, Gaines		30	30			
Total immeuble						356	356	126,25	251,11	262,52
Total des autres immeubles						2985	3161			
Parites Communes du groupe			84	vide+V/S/délaissée		1468	1468			
Total du groupe						4809	4985			

terrasse : A partir de la Côte 12.15										
	T.130 236/02	168		Terrasse	terrasse	326	326			
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Cage d'escaliers		14	14			
			42	Murs,Piliers,Gaines		16	16			
Total immeuble						356	356			
Total des autres immeubles						2985	3145			
Parites Communes du groupe			84	vide+V/S/délaissée		1468	1468			
Total du groupe						4809	4969	502,75	1000,00	1045,43

Bureau des Plans, Travaux, Travaux
KABBAJ Abdelouahab
 Ingénieur Géomètre-Topographe
 17, Boulevard Chercheoui Lar-Eloge - FES
 Tel./Fax : 05 35 65 77 89 - GSM : 06 61 35 36

(Immeuble 53/5)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE				OBSERVATIONS					
		Privatives	Communes			EN (m ²)	Avec SURP LOMB	Tentime d'indivision			Quote-part du terrain (en m ²)				
								Tantièmes d'indivision AU 1/1000	Tantièmes d'indivision AU 1/10000						
rez de chaussée : de la côte 0.15 à la côte 2.95															
Jorf Lakhdar Extension 53-5-16	T	16		Appartement	rez de chaussée	76	76	34,02	71,77	70,75	70,75	70,75	70,75	34,02	8m ² de cour
Jorf Lakhdar Extension 53-5-17	T	17		Appartement		78	78	34,92	73,65	72,61	72,61	72,61	72,61	34,92	8m ² de cour
Jorf Lakhdar Extension 53-5-18	T	18		Appartement		62	62	27,76	58,55	57,72	57,72	57,72	57,72	27,76	
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		39	Local Syndic		55	55								
			41	Entrée+C,E		53	53								
			42	Murs,Piliers,Gaines		28	28								
Total immeuble						352	352	96,70	203,97	201,08	201,08	201,08	201,08	96,70	
Total des autres immeubles						3131	3139								
Parites Communes du groupe			43	Délaissée		1326	1326								
Total du groupe						4809	4817								
1er étage : de la côte 3.15 à la côte 5.95															
Jorf Lakhdar Extension 53-5-54	T	60+60 ^a		Appartement	1er étage	68	70	31,34	66,10	65,16	65,16	65,16	65,16	31,34	60 ^a =2m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-5-55	T	61+61 ^a		Appartement		67	69	30,89	65,16	64,23	64,23	64,23	64,23	30,89	61 ^a =2m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-5-56	T	62		Appartement		72	72	32,23	67,99	67,03	67,03	67,03	67,03	32,23	
Jorf Lakhdar Extension 53-5-57	T	63		Appartement		70	70	31,34	66,10	65,16	65,16	65,16	65,16	31,34	
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Cage d'escalierS		43	43								
			42+42 ^a	Murs,Piliers, Gaines		27	29								42 ^a =2m ² de surplomb
Total immeuble						347	353	125,80	265,34	261,59	261,59	261,59	261,59	125,80	
Total des autres immeubles						2994	3164								
Parites Communes du groupe			84	vide+V/S/délaissée		1468	1468								
Total du groupe						4809	4985								

2eme étage : de la côte 6.15 à la côte 8.95

Jorf Lakhdar Extension 53-5-94	T	101+101 ^a	Appartement	68	70	31,34	66,10	65,16	101 ^a =2m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-5-95	T	102+102 ^a	Appartement	67	69	30,89	65,16	64,23	102 ^a =2m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-5-96	T	103	Appartement	72	72	32,23	67,99	67,03	
Jorf Lakhdar Extension 53-5-97	T	104	Appartement	70	70	31,34	66,10	65,16	
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		Cage d'escaliers	43	43				
		41	Murs,Piliers, Gaines	44	46				42 ^a =2m ² de surplomb
Total immeuble				364	370	125,80	265,34	261,59	
Total des autres immeubles				2977	3147				
Parites Communes du groupe		84	vide+V/S/délaissée	1468	1468				
Total du groupe				4809	4985				

3eme étage : de la côte 9.15 à la côte 11.95

Jorf Lakhdar Extension 53-5-134	T	141+141 ^a	Appartement	68	70	31,34	66,10	65,16	141 ^a =2m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-5-135	T	142+142 ^a	Appartement	67	69	30,89	65,16	64,23	142 ^a =2m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-5-136	T	143	Appartement	72	72	32,23	67,99	67,03	
Jorf Lakhdar Extension 53-5-137	T	144	Appartement	70	70	31,34	66,10	65,16	
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		Cage d'escaliers	43	43				
		41	Murs,Piliers, Gaines	44	46				42 ^a =2m ² de surplomb
Total immeuble				364	370	125,80	265,34	261,59	
Total des autres immeubles				2977	3147				
Parites Communes du groupe		84	vide+V/S/délaissée	1468	1468				
Total du groupe				4809	4985				

terrasse : A partir de la Côte 12.15

Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02	169+169 ^{a+} 169 ^b	Terrasse	323	332				169 ^a +169 ^b =9m ² de surpl+terrasse inac
		41	Cage d'escaliers	14	14				
		42+42 ^a	Murs,Piliers,Gaines	11	14				42 ^a =3m ² de surplomb
Total immeuble				348	360				
Total des autres immeubles				2993	3141				
Parites Communes du groupe		84	vide+V/S/délaissée	1468	1468				
Total du groupe				4809	4969	474,10	1000,00	985,85	

(Immeuble 53/6)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		Tantièmes d'indivision		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURP LOMB	Quote-part du terrain (en m ²)	Tantièmes d'indivision AU 1/1000	
rez de chaussée : de la côte 0.15 à la côte 2.95										
Jorf Lakhdar Extension 53-6-20	T	19		Appartement		77	77	34,47	68,02	71,68
Jorf Lakhdar Extension 53-6-21	T	20		Appartement		77	77	34,47	68,02	71,68
Jorf Lakhdar Extension 53-6-22	T	21		Appartement		63	63	28,20	55,65	58,65
Jorf Lakhdar Extension 53-6-23	T	22		Appartement		63	63	28,20	55,65	58,65
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Entrée+C,E		53	53			
			42	Murs,Piliers,Gaines	rez de chaussée	27	27			
Total immeuble						360	360	125,35	247,35	260,66
Total des autres immeubles						3123	3131			
Parites Communes du groupe			43	Délaissée		1326	1326			
Total du groupe						4809	4817			

1er étage : de la côte 3.15 à la côte 5.95

Jorf Lakhdar Extension 53-6-58	T	64		Appartement		72	72	32,23	63,60	67,03
Jorf Lakhdar Extension 53-6-59	T	65		Appartement		71	71	31,79	62,72	66,10
Jorf Lakhdar Extension 53-6-60	T	66		Appartement		69	69	30,89	60,95	64,23
Jorf Lakhdar Extension 53-6-61	T	67		Appartement		72	72	32,23	63,60	67,03
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Cage d'escaliers	1er étage	44	44			
			42	Murs,Piliers,Gaines		28	28			
Total immeuble						356	356	127,14	250,88	264,38
Total des autres immeubles						2985	3161			
Parites Communes du groupe			84	vide+V/S/délaissée		1468	1468			
Total du groupe						4809	4985			

Bureau des Etudes
KABBAJ ABDELKADER
 Ingénieur Géomètre Topographe
 17, Boulevard Cheikh Brahim Ferik
 Tél/Fax: 05 35 65 97 00

2ème étage : de la côte 6.20 à la côte 9.00

Jorf Lakhdar Extension 53-6-98	T	105	Appartement	2EME étage	72	72	32,23	63,60	67,03
Jorf Lakhdar Extension 53-6-99	T	106	Appartement		71	71	31,79	62,72	66,10
Jorf Lakhdar Extension 53-6-100	T	107	Appartement		69	69	30,89	60,95	64,23
Jorf Lakhdar Extension 53-6-101	T	108	Appartement		72	72	32,23	63,60	67,03
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02	41	Cage d'escaliers		44	44			
		42	Murs,Piliers, Gaines		28	28			
Total immeuble					356	356	127,14	250,88	264,38
Total des autres immeubles					2985	3161			
Parites Communes du groupe		84	vide+V/S/délaissée		1468	1468			
Total du groupe					4809	4985			

3ème étage : de la côte 9.15 à la côte 11.95

Jorf Lakhdar Extension 53-6-138	T	145	Appartement	3EME étage	72	72	32,23	63,60	67,03
Jorf Lakhdar Extension 53-6-139	T	146	Appartement		71	71	31,79	62,72	66,10
Jorf Lakhdar Extension 53-6-140	T	147	Appartement		69	69	30,89	60,95	64,23
Jorf Lakhdar Extension 53-6-141	T	148	Appartement		72	72	32,23	63,60	67,03
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02	41	Cage d'escaliers		44	44			
		42	Murs,Piliers, Gaines		28	28			
Total immeuble					356	356	127,14	250,88	264,38
Total des autres immeubles					2985	3161			
Parites Communes du groupe		84	vide+V/S/délaissée		1468	1468			
Total du groupe					4809	4985			

terrasse : A partir de la Côte 12.15

Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02	170	Terrasse	terrasse	326	326			
		41	Cage d'escaliers		14	14			
		42	Murs,Piliers,Gaines		16	16			
Total immeuble					356	356			
Total des autres immeubles					2985	3145			
Parites Communes du groupe		84	vide+V/S/délaissée		1468	1468			
Total du groupe					4809	4969	506,78	1000,00	1053,81

BUREAU DES ETUDES TOPOGRAPHIQUES
 KARIM LAKHAR
 Ingénieur Géomètre Topographe
 Boulevard Chetchooumi 1er Etage FES
 Tél/Fax : 05 35 65 27 89 GSM : 06 67 35 36 44

(Immeuble 53/7)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m²)		Tantièmes d'indivision		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURP LOMB	1/10000	1/1000		
rez de chaussée : de la côte 0.15 à la côte 2.95											
Jorf Lakhdar Extension 53-7-23	T	23		Appartement	rez de chaussée	64	64	28,65	56,49	59,58	
Jorf Lakhdar Extension 53-7-24	T	24		Appartement		78	78	34,92	68,84	72,61	dont 8m² de cour
Jorf Lakhdar Extension 53-7-25	T	25		Appartement		77	77	34,47	67,96	71,68	dont 8m² de cour
Jorf Lakhdar Extension 53-7-26	T	26		Appartement		62	62	27,76	54,72	57,72	
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Entrée+C,E		53	53				
			42-42 ¹	Murs,Piliers,Gaines	25	27				42 ¹ =2m² d'empiètement sur rue de 15m	
Total immeuble						359	361	125,80	248,01	261,59	
Total des autres immeubles						3124	3130				
Parites Communes du groupe			43	Délaissée		1326	1326				
Total du groupe						4809	4817				
1er étage : de la côte 3.15 à la côte 5.95											
Jorf Lakhdar Extension 53-7-62	T	68		Appartement	1er étage	70	70	31,34	61,78	65,16	
Jorf Lakhdar Extension 53-7-63	T	69+69 ^a		Appartement		69	71	31,79	62,67	66,10	69 ^a =2m² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-7-64	T	70		Appartement		71	71	31,79	62,67	66,10	
Jorf Lakhdar Extension 53-7-65	T	71		Appartement		72	72	32,23	63,55	67,03	
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Cage d'escalierS		44	44				
			42	Murs,Piliers, Gaines	26	31					
Total immeuble						352	359	127,14	250,66	264,38	
Total des autres immeubles						2989	3158				
Total des immeubles du groupe			84	vide+V/S/délaissée		1468	1468				

Borelli & Associés
 Ingénieur Géomètre Topographe
 17 boulevard Chetouiouy 1er Etage - FES
 Tél./Fax : 05 35 65 77 89 - GSM : 06 61 35 36

2eme étage : de la côte 6.15 à la côte 8.95

Jorf Lakhdar Extension 53-7-102	T	109		Appartement	2EME étage	70	70	31,34	61,78	65,16	
Jorf Lakhdar Extension 53-7-103	T	110+110 ^a		Appartement		69	71	31,79	62,67	66,10	110 ⁿ =2m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-7-104	T	111		Appartement		71	71	31,79	62,67	66,10	
Jorf Lakhdar Extension 53-7-105	T	112		Appartement		72	72	32,23	63,55	67,03	
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02	41		Cage d'escaliers		44	44				
		42		Murs,Piliers, Gaines		26	31				
Total immeuble						352	359	127,14	250,66	264,38	
Total des autres immeubles						2989	3158				
Parites Communes du groupe			84	vide+V/S/délaissée		1468	1468				
Total du groupe						4809	4985				

3eme étage : de la côte 9.15 à la côte 11.95

Jorf Lakhdar Extension 53-7-142	T	149		Appartement	3EME étage	70	70	31,34	61,78	65,16	
Jorf Lakhdar Extension 53-7-143	T	150+150 ^a		Appartement		69	71	31,79	62,67	66,10	150 ⁿ =2m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-7-144	T	151		Appartement		71	71	31,79	62,67	66,10	
Jorf Lakhdar Extension 53-7-145	T	152		Appartement		72	72	32,23	63,55	67,03	
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02	41		Cage d'escaliers		44	44				
		42		Murs,Piliers, Gaines		26	31				
Total immeuble						352	359	127,14	250,66	264,38	
Total des autres immeubles						2989	3158				
Parites Communes du groupe			84	vide+V/S/délaissée		1468	1468				
Total du groupe						4809	4985				

terrasse : A partir de la Côte 12.15

Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02	171		Terrasse	terrasse	323	323				7m ² de terrasse inaccessible
		41		Cage d'escaliers		14	14				
		42		Murs,Piliers,Gaines		21	21				
Total immeuble						358	358				
Total des autres immeubles						2983	3143				
Parites Communes du groupe			84	vide+V/S/délaissée		1468	1468				
Total du groupe						4809	4969	507,22	1000,00	1054,74	

KABBAJ Abdelouahab
 Ingénieur Géomètre-Topographe
 10, Boulevard Cheikhouni 1er Etage - FES
 Tél./Fax : 05 35 65 27 80 - 6544 - 66 61 25 01

(Immeuble 53/8)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m²)		Tentative d'indivision 1/10000		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURP LOMB	Tantièmes d'indivision AU 1/1000	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
rez de chaussée : de la côte 0.15 à la côte 2.95										
Jorf Lakhdar Extension 53-8-27	T	27		Appartement		52	52	23,28	52,10	48,41
Jorf Lakhdar Extension 53-8-28	T	28		Appartement		61	61	27,31	61,12	56,79
Jorf Lakhdar Extension 53-8-29	T	29		Appartement		60	60	26,86	60,12	55,86
			40-40 ¹	Local Syndic		46	48			
			41	Entrée+C,E		133	133			
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		42-42 ¹	Murs,Piliers,Gaines	rez de chaussée	21	22			40 ¹ =2m ² d'empiètement sur rue de 15m
Total immeuble						373	376	77,45	173,35	161,05
Total des autres immeubles						2180	2180			
Parites Communes du groupe			43	Délaissée		1218	1218			
Total du groupe						3771	3774			

1er étage : de la côte 3.15 à la côte 5.95										
Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m²)		Tentative d'indivision 1/10000		OBSERVATIONS
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURP LOMB	Tantièmes d'indivision AU 1/1000	Tantièmes d'indivision AU 1/10000	
Jorf Lakhdar Extension 53-8-66	T	72+72 ^a		Appartement	1er étage	51	67	29,99	67,13	62,37
Jorf Lakhdar Extension 53-8-67	T	73+73 ^a		Appartement		55	68	30,44	68,14	63,30
Jorf Lakhdar Extension 53-8-68	T	74+74 ^a		Appartement		63	71	31,79	71,14	66,10
Jorf Lakhdar Extension 53-8-69	T	75+75 ^a		Appartement		65	69	30,89	69,14	64,23
			41	Cage d'escaliers		38	38			
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		42+42 ^a	Murs,Piliers, Gaines		16	28	123,11	275,55	256,00
Total immeuble						288	341			
Total des autres immeubles						3053	3176			
Parites Communes du groupe			84	vide+V/S/délaissée		1468	1468			
Total du groupe						4809	4985			

ABDELBOUCHHAB
 Ingénieur Géomètre Topographe
 17 Boulevard Cheikhboumi 1er Etage - FES
 Tél./Fax -05-35.65.27.89 - GSM - 06.61.25.36.

2eme étage : de la côte 6.15 à la côte 8.95

Jorf Lakhdar Extension 53-8-106	T	113+113 ^a	Appartement	2 ^{ME} étage	51	67	29,99	67,13	62,37	113 ^a =16m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-8-107	T	114+114 ^a	Appartement		55	68	30,44	68,14	63,30	114 ^a =13m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-8-108	T	115+115 ^a	Appartement		63	71	31,79	71,14	66,10	115 ^a =8m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-8-109	T	116+116 ^a	Appartement		65	69	30,89	69,14	64,23	116 ^a =4m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		Cage d'escalierS		38	38				
			Murs,Piliers, Gaines		16	28				42 ^a =12m ² de surplomb
Total immeuble					288	341	123,11	275,55	256,00	
Total des autres immeubles					3053	3176				
Parites Communes du groupe		84	vide+V/S/délaissée		1468	1468				
Total du groupe					4809	4985				

3eme étage : de la côte 9.15 à la côte 11.95

Jorf Lakhdar Extension 53-8-146	T	153+153 ^a	Appartement	3 ^{ME} étage	51	67	29,99	67,13	62,37	153 ^a =16m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-8-147	T	154+154 ^a	Appartement		55	68	30,44	68,14	63,30	154 ^a =13m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-8-148	T	155+155 ^a	Appartement		63	71	31,79	71,14	66,10	155 ^a =8m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-8-149	T	156+156 ^a	Appartement		65	69	30,89	69,14	64,23	156 ^a =4m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		Cage d'escalierS		38	38				
			Murs,Piliers, Gaines		16	28				42 ^a =12m ² de surplomb
Total immeuble					288	341	123,11	275,55	256,00	
Total des autres immeubles					3053	3176				
Parites Communes du groupe		84	vide+V/S/délaissée		1468	1468				
Total du groupe					4809	4985				

terrasses : A partir de la Côte 12.15

Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02	172+172 ^a 172 ^b	Terrasse	terrasses	262	305				172 ^a +172 ^b =43m ² de surpl+terrasse inac
		41	Cage d'escaliers		14	14				
		42+42 ^a	Murs,Piliers,Gaines		12	22				42 ^a =10m ² de surplomb
Total immeuble					288	341				
Total des autres immeubles					3053	3160				
Parites Communes du groupe		84	vide+vide sur		1468	1468				
Total du groupe					4809	4969	446.79	1000.00	929.06	

ABBAJ Abdelouahhab
 ingénieur Géomètres-Topographe
 7 Boulevard Cherchaoui Tar Elagza FES
 Tél./Fax : 05-35-65-77-89 - GSM : 06 61 95 36

(Immeuble 53/9)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m ²)		Tentative d'indivision		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURP LOMB	Quote-part du terrain (en m ²)	Tentative d'indivision		Tentative d'indivision
									AU 1/1000		AU 1/10000
rez de chaussée : de la côte 0.15 à la côte 2.95											
Jorf Lakhdar Extension 53-9-30	T	30		Appartement		67	67	29,99	59,71	62,37	
Jorf Lakhdar Extension 53-9-31	T	31		Appartement		68	68	30,44	60,61	63,30	
Jorf Lakhdar Extension 53-9-32	T	32		Appartement		67	67	29,99	59,71	62,37	
Jorf Lakhdar Extension 53-9-33	T	33		Appartement		68	68	30,44	60,61	63,30	
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Entrée+C,E		55	55				
			42	Murs,Piliers,Gaines		27	27				
Total immeuble					rez de chaussée	352	352	120,87	240,64	251,35	
Total des autres immeubles						3131	3139				
Parites Communes du groupe			43	Délaissée		1326	1326				
Total du groupe						4809	4817				

1er étage : de la côte 3.15 à la côte 5.95

Jorf Lakhdar Extension 53-9-70	T	76		Appartement		67	67	29,99	59,71	62,37
Jorf Lakhdar Extension 53-9-71	T	77+77 ^a		Appartement		72	74	33,13	65,95	68,89
Jorf Lakhdar Extension 53-9-72	T	78		Appartement		70	70	31,34	62,39	65,16
Jorf Lakhdar Extension 53-9-73	T	79+79 ^a		Appartement	1er étage	71	73	32,68	65,06	67,96
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Cage d'escaliers		55	55			
			42+42 ^a	Murs,Piliers, Gaines		26	29			
Total immeuble						361	368	127,14	253,12	264,38
Total des autres immeubles						2980	3149			
Parites Communes du groupe			84	vide+V/S/délaissée		1468	1468			
Total du groupe						4809	4985			

Bureau des Etudes Topographiques
KABBAJ Abdelouahab
 Ingénieur Géomètre Topographe
 17, Boulevard Cheikh Moumi 1er Etage - FES
 Tél./Fax : 05 35 65 77 86 - 15 88 64 43 25 27

2eme étage : de la côte 6.15 à la côte 8.95										
	T	117		Appartement	2EME étage	67	67	29,99	59,71	62,37
Jorf Lakhdar Extension 53-9-110	T	117		Appartement		67	67	29,99	59,71	62,37
Jorf Lakhdar Extension 53-9-111	T	118+118 ^a		Appartement		72	74	33,13	65,95	68,89
Jorf Lakhdar Extension 53-9-112	T	119		Appartement		70	70	31,34	62,39	65,16
Jorf Lakhdar Extension 53-9-113	T	120+120 ^a		Appartement		71	73	32,68	65,06	67,96
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Cage d'escaliers		55	55			
			42+42 ^a	Murs,Piliers, Gaines		26	29			42 ^a =3m ² de surplomb
Total immeuble						361	368	127,14	253,12	264,38
Total des autres immeubles						2980	3149			
Parites Communes du groupe			84	vide+V/S/délaissée		1468	1468			
Total du groupe						4809	4985			

3eme étage : de la côte 9.15 à la côte 11.95										
	T	157		Appartement	3EME étage	67	67	29,99	59,71	62,37
Jorf Lakhdar Extension 53-9-150	T	157		Appartement		67	67	29,99	59,71	62,37
Jorf Lakhdar Extension 53-9-151	T	158+158 ^a		Appartement		72	74	33,13	65,95	68,89
Jorf Lakhdar Extension 53-9-152	T	159		Appartement		70	70	31,34	62,39	65,16
Jorf Lakhdar Extension 53-9-153	T	160+160 ^a		Appartement		71	73	32,68	65,06	67,96
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Cage d'escaliers		55	55			
			42+42 ^a	Murs,Piliers, Gaines		26	29			42 ^a =3m ² de surplomb
Total immeuble						361	368	127,14	253,12	264,38
Total des autres immeubles						2980	3149			
Parites Communes du groupe			84	vide+V/S/délaissée		1468	1468			
Total du groupe						4809	4985			

terrasse : A partir de la Côte 12.15										
	T.130 236/02	173 ^a +173 ^b		Terrasse	terrasse	318	323			173 ^a +173 ^b =5m ² de surpl+terrasse.inac
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02	173 ^a +173 ^b		Terrasse		318	323			173 ^a +173 ^b =5m ² de surpl+terrasse.inac
		41		Cage d'escaliers		16	16			
		42+42 ^a		Murs,Piliers, Gaines		27	29			42 ^a =2m ² de surplomb
Total immeuble						361	368			
Total des autres immeubles						2980	3133			
Parites Communes du groupe		84		vide+V/S/délaissée		1468	1468			
Total du groupe						4809	4969	502,30	1000,00	1044,50

Bureau des
KABABDIYAL DU GROUPE
17 Boulevard Cheikhouni 1er Etage

Tel./Fax : 05 95 65 97 99
17 Boulevard Cheikhouni 1er Etage

(Immeuble 53/10)

Propriété dite	Titre	INDICES DES PARTIES		CONSISTANCE	SITUATION	SUPERFICIE EN (m²)			Tentième d'indivision		OBSERVATIONS	
		Privatives	Communes			Intérieur du titre	AVEC SURP LOMB	Quote-part du terrain (en m²)	Tantièmes d'indivision AU 1/1000	Tantièmes d'indivision AU 1/10000		
rez de chaussée : de la côte 0.15 à la côte 2.95												
Jorf Lakhdar Extension 53-10-34	T	34		Appartement		59	59	26,41	57,45	54,92		
Jorf Lakhdar Extension 53-10-35	T	35		Appartement		56	56	25,07	54,53	52,13		
Jorf Lakhdar Extension 53-10-36	T	36		Appartement		54	54	24,17	52,58	50,27		
Jorf Lakhdar Extension 53-10-37	T	37		Appartement		60	60	26,86	58,42	55,86		
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Entrée+C,E		46	46					
			42	Murs,Piliers,Gaines		22	22					
Total immeuble					rez de chaussée	297	297	102,52	222,98	213,18		
Total des autres immeubles						3186	3194					
Parites Communes du groupe			43	Délaissée		1326	1326					
Total du groupe						4809	4817					
1er étage : de la côte 3.15 à la côte 5.95												
Jorf Lakhdar Extension 53-10-74	T	80+80 ^a		Appartement		64	69	30,89	67,19	64,23	80 ^a =5m² de surpl+balcon	
Jorf Lakhdar Extension 53-10-75	T	81+81 ^a		Appartement		62	67	29,99	65,24	62,37	81 ^a =5m² de surpl+balcon	
Jorf Lakhdar Extension 53-10-76	T	82+82 ^a		Appartement		59	64	28,65	62,32	59,58	82 ^a =5m² de surpl+balcon	
Jorf Lakhdar Extension 53-10-77	T	83+83 ^a		Appartement		62	66	29,55	64,26	61,44	83 ^a =4m² de surpl+balcon	
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		41	Cage d'escaliers		40	40					
			42+42 ^a	Murs,Piliers, Gaines		18	28				42 ^a =10m² de surplomb	
Total immeuble						305	334	119,08	259,01	247,63		
Total des autres immeubles						3036	3183					
Parites Communes du groupe			84	vide+V/S/délaissée		1468	1468					
Total du groupe						4809	4985					

Ingénieur Gécimètre Topographe
 17, Boulevard Cheikhroum, 1er Etage
 Tél./Fax: 05 25 45 27 80

2eme étage : de la côte 6.15 à la côte 8.95

Jorf Lakhdar Extension 53-10-114	T	121+121 ^a	Appartement	64	69	30,89	67,19	64,23	121 ^a =5m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-10-115	T	122+122 ^a	Appartement	62	67	29,99	65,24	62,37	122 ^a =5m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-10-116	T	123+123 ^a	Appartement	59	64	28,65	62,32	59,58	123 ^a =5m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-10-117	T	124+124 ^a	Appartement	62	66	29,55	64,26	61,44	124 ^a =4m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130 236/02		Cage d'escaliers	40	40				
		41	Murs,Piliers, Gaines	18	28				42 ^a =10m ² de surplomb
		42+42 ^a		305	334	119,08	259,01	247,63	
Total immeuble									
Total des autres immeubles									
Parites Communes du groupe									
Total du groupe									

3eme étage : de la côte 9.15 à la côte 11.95

Jorf Lakhdar Extension 53-10-154	T	161+161 ^a	Appartement	64	69	30,89	67,19	64,23	161 ^a =5m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-10-155	T	162+162 ^a	Appartement	62	67	29,99	65,24	62,37	162 ^a =5m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-10-156	T	163+163 ^a	Appartement	59	64	28,65	62,32	59,58	163 ^a =5m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53-10-157	T	164+164 ^a	Appartement	62	66	29,55	64,26	61,44	164 ^a =4m ² de surpl+balcon
Jorf Lakhdar Extension 53	T.130236/02		Cage d'escaliers	40	40				
		41	Murs,Piliers, Gaines	18	28				42 ^a =10m ² de surplomb
		42+42 ^a		305	334	119,08	259,01	247,63	
Total immeuble									
Total des autres immeubles									
Parites Communes du groupe									
Total du groupe									

terrasse : A partir de la Côte 12.15

Jorf Lakhdar Extension 53	T.130236/02	174+174 ^{a+} 174 ^b	Terrasse	286	300				174 ^a +174 ^b =14m ² de surpl+terrasse inac
		41	Cage d'escaliers	15	15				
		42+42 ^a	Murs,Piliers,Gaines	12	19				42 ^a =7m ² de surplomb
Total immeuble									
Total des autres immeubles									
Parites Communes du groupe									
Total du groupe									
				4809	4969	459,77	1000,00	956,06	
Total				4809,00	10000	10000,0			

III – REGLES DE COPROPRIETE

CHAPITRE I OBJET

Article 1 : Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions d'exercice des droits et obligations des copropriétaires découlant de la **loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12** et notamment :

- Organiser l'administration de l'immeuble ;
- Prévoir les conditions d'amélioration de gestion et d'entretien de cet immeuble, de son assurance et de sa restauration.

Le présent règlement et les modifications susceptibles de lui être apportées constitueront la règle commune à laquelle tous les copropriétaires devront se conformer.

Article 2 : Dans tous les contrats translatifs ou déclaratifs de la propriété d'un ou plusieurs lots, il devra être fait mention du présent règlement et que les nouveaux copropriétaires l'ont consulté et sont tenus à son exécution. **(Un exemplaire de ce règlement portant signature de l'Ingénieur Géomètre Topographe est obligatoirement remis à chaque copropriétaire).**

CHAPITRE II

Droits des copropriétaires sur les parties communes

Article 3 : Chaque copropriétaire possède, outre la propriété privative d'immeuble qui lui est cédée, des droits de copropriété sur les parties communes suivant les tantièmes indiqués au tableau annexé au présent règlement de copropriété.

CHAPITRE III

Cession – Quitus

Article 4 : La cession des lots de l'immeuble est libre. **Néanmoins un droit de préférence pourrait être institué selon les dispositions de l'article 39 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.**

Article 5 : Tout cessionnaire est tenu d'exiger du cédant, avant d'acquérir, un quitus de tous comptes provisionnels et parts des charges de copropriété délivré par le syndicat des copropriétaires. Faute d'avoir obtenu ce quitus, il est fait application des dispositions des articles 42 et 43 de la loi précitée.

CHAPITRE IV

Parties privatives – Parties communes.

Article 6 : Parties privatives :

Les parties privatives sont aux termes de l'état descriptif de division, établi dans la première partie ci-dessus, destinées à l'usage exclusif et particulier des copropriétaires.

Conformément à l'article 2 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, elles comprennent, notamment, sans que cette énonciation ne soit limitative :

- Les cloisons intérieures avec leurs portes ;
- les carrelages, dalles ou parquets et en général, tous revêtements de sol, et de plafond ;
- Les portes palières, les fenêtres, les portes fenêtres, volets ou stores, ainsi que leurs chambranles, leurs châssis, leurs accessoires et d'une façon générale les ouvertures et vues des locaux privatifs ;
- Les installations des cuisines, des placards, penderies et étagères ;
- Les barres d'appui des fenêtres, balcons, terrasses et loggias, ainsi que tous leurs accessoires ;
- Les installations sanitaires des salles d'eau, des cabinets de toilette et des W.C, etc... ;
- Les installations d'eau chaude et de climatisation ;
- La serrurerie, la robinetterie et accessoires qui en dépendent ;
- Tout ce qui concerne la décoration : glaces, peinture, boiserie, etc.

Et d'une manière générale, tout ce qui se trouve à l'intérieur des appartements et locaux dont chacun aura l'usage exclusif.

Article 7 : Parties communes :

Les parties communes comme mentionnées dans les articles 3 et 4 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12 sont celles qui sont affectées à l'usage ou à l'utilité de tous les copropriétaires ou certains d'entre eux, sans que cette énonciation ne soit limitative :

- **Sol, sauf les cas stipulés dans l'alinéa 2 de l'article 2 de la loi précitée.**
- **Le sous-sol s'il n'est pas destiné à l'usage privatif.**
- **Toitures et terrasses destinées à l'usage commun.**
- Toutes les canalisations souterraines se trouvant hors des locaux privatifs pour l'amenée de l'eau, de l'électricité et pour l'évacuation à l'égout public des eaux pluviales, ménagères et usées.
- Armature des bâtiments : les fondations, l'ossature en béton armé, les éléments porteurs concourant à la stabilité des bâtiments, piliers et poteaux de soutien, éléments horizontaux de charpentes, les gros-œuvres des planchers (hourdis, poutrelles, nervures et dalles), les couvertures des immeubles et toutes les étanchéités.
- Matériel commun : servant à l'entretien des espaces libres.

- Façades : les ornements des façades, pergolas, l'ossature et la couverture des balcons et terrasses, à l'exception des garde-corps, volets, persiennes et jardinières qui sont propriété privative.
- Ventilation : les coffres gaines, conduits de fumée, tête de cheminée, les tuyaux de ventilation des W.C, des salles de bains et des cuisines.
- Espaces verts avec leurs équipements : les vestibules d'entrée (des immeubles), les cages des escaliers destinés à l'usage commun , les escaliers eux-mêmes sur tout leur parcours, les paliers d'étages, les portes, fenêtres, châssis, vitres, etc. ... se trouvant dans toutes les parties communes, et, d'une manière générale, tous les espaces, dégagements, couloirs, places, circulation et locaux qui ne sont pas affectés à l'usage privatif et tous leurs accessoires tels que : armoires d'eau et d'électricité ;
- Canalisations : toutes les canalisations, colonnes montantes ou descendantes et de distribution, notamment d'eau, d'électricité, les tuyaux de chute, d'écoulement des eaux pluviales et ménagères, sauf toutefois les parties des canalisations ou conduites affectées à l'usage exclusif et particulier de chaque copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives, les tuyaux du tout-à-l'égout, les tuyaux et les gaines d'aération ainsi que leurs coffres ;
- Compteurs généraux d'eau, d'électricité et généralement tous les appareils au service de l'immeuble ;
- Installations d'éclairage se trouvant dans l'immeuble ou les allées extérieures pour l'usage des copropriétaires ;
- Réseau de distribution de télévision : antenne collective et conduits qui en dérivent, sauf toutefois les parties de ces conduits affectés à l'usage exclusif d'un copropriétaire et se trouvant à l'intérieur des parties privatives ;
- Locaux poubelles avec leurs accessoires ;
- Appareils et installations de défense contre l'incendie.
- Administration de l'immeuble, dépendances et autres locaux des services communs.
- Installation téléphonique.

Article 8 : Murs mitoyens :

Les murs et cloisons non porteurs séparant deux appartements sont mitoyens entre les parties privatives contiguës. (Article 4 bis de la loi précitée)

CHAPITRE V

Droits et obligations des copropriétaires et occupants

Article 9 : Usage des parties communes :

- Chacun des copropriétaires, pour la jouissance des locaux privés lui appartenant, pourra user librement des parties communes, à condition de respecter leur destination et de ne pas porter atteinte aux droits des autres copropriétaires.
- Toutes les parties communes, notamment les passages et allées, entrées, places, vestibules, escaliers et couloirs, devront être libres en tout temps.

Il ne pourra en conséquence être déposé, entreposé ou mis à demeure un objet quelconque dans les parties communes. Il ne pourra être fait dans les escaliers, sur les paliers, dans les passages et vestibules, aucun travail de ménage tel que brossage et battage de tapis, literie, meubles, etc. ...

- Les passages, entrées, places et couloirs sont exclusivement réservés aux piétons. Tout accès ou stationnement de véhicules de quelque nature que ce soit est strictement interdit.
- Les copropriétaires doivent se conformer aux règles d'hygiène et de salubrité, éviter de salir ou de dégrader les espaces verts et jardins.
- Aucune antenne ou parabole de télévision ne pourra être installée sur les façades de l'immeuble.

Article 10 : Usage des parties privatives :

- **Dispositions générales :**

Chacun des copropriétaires aura, en ce qui concerne les locaux lui appartenant exclusivement, le droit d'en jouir et d'en disposer à condition de ne pas nuire aux droits des autres copropriétaires.

Chaque copropriétaire est responsable de ses fautes et négligences, ou de celles des personnes ou choses dont il répond à quelque titre que ce soit et ce, conformément aux dispositions du Dahir formant Code des Obligations et Contrats.

- **Conditions d'occupation :**

Chaque occupant devra veiller à ce que la tranquillité et la bonne tenue de l'immeuble ne soient à aucun moment troublées par son fait ni par celui des personnes de sa famille ou à son service, des visiteurs, et en général de toute personne dont il est responsable.

Il est interdit à tout occupant de ne faire aucun bruit gênant pour les voisins de quelque nature que ce soit.

Les locations ne pourront jamais porter exclusivement sur les parties communes, de quelque catégorie qu'elles soient ; le droit de jouir de ces dernières demeurera obligatoirement l'accessoire de la location des parties privatives et n'en pourra être séparé.

- **Dispositions particulières :**

- **Animaux :**

Tous les animaux criards, malpropres ou dangereux sont interdits. Toutefois, les chats et les chiens sont tolérés mais les dégâts et dégradations qu'ils pourront causer seront à la charge de leurs propriétaires. Ceux-ci devront veiller à ce que leurs animaux n'apportent aucun trouble à la tranquillité de l'immeuble. Ils devront être portés à bras au sein des parties communes.

- **Utilisation des fenêtres et balcons :**

Il ne pourra jamais être étendu de linge ou autres sur les balcons et fenêtres, qui devront être tenus en parfait état de propreté. L'ornementation florale et végétale sera tolérée. Les tapis et habits ne pourront être secoués ou brossés par les fenêtres et balcons.

- **Façades – enseignes :**

Il ne pourra être établi sur les façades rien qui puisse nuire aux habitants ou aux voisins ou contrevenir aux règlements en vigueur.

Toute installation d'enseigne ou affiche quelconque sur les façades sans l'accord préalable du syndicat des copropriétaires est strictement interdite.

- **Plaques d'identité :**

Les copropriétaires et locataires pourront poser sur la porte desservant leur appartements ou locaux, une plaque comportant leur noms, dont les caractéristiques, dimensions, matériaux etc. devront être agréés par le syndicat des copropriétaires.

- **Usage des appareils récepteurs ou reproducteurs de son :**

Les appareils récepteurs ou reproducteurs de son devront être utilisés avec modération, de sorte qu'aucun bruit ne puisse être perçu en dehors des locaux où ils fonctionnent.

- **Travaux et modifications :**

Les copropriétaires doivent prendre en charge sans indemnité l'exécution des travaux de réparations ou de modifications qui deviendraient nécessaires aux parties communes.

Les copropriétaires doivent livrer accès pour effectuer des réparations, notamment celles se rapportant aux canalisations et conduites communes pouvant traverser leurs locaux.

Dans le cas où ces travaux entraîneraient des détériorations, les lieux devront être remis en leur état, aux frais de la copropriété.

Les copropriétaires devront supporter sans indemnités, tous les échafaudages nécessaires pour les travaux et réparations qu'il y aurait lieu d'effectuer, notamment à la façade ou aux toitures, terrasses et balcons, tels que peinture, crépissage, ravalement, etc.....

Les copropriétaires ne pourront effectuer à l'intérieur des parties privatives des travaux ou modifications qui :

- Concernent les gros-œuvres de l'édifice.
- Apportent une modification tant aux portes palières et aux cloisons sur les couloirs et escaliers.
- Intéressent l'aspect extérieur de l'édifice, fenêtres, stores, barres d'appui, balcons, balustrades de façades et terrasses et en général, toutes parties visibles de l'extérieur et contribuant à l'harmonie de l'ensemble, alors même qu'elles ne feraient pas partie des choses communes.

- **Parkings :**

Les parkings ne pourront servir qu'au remisage des voitures. Il ne pourra y être entreposé aucun récipient contenant du carburant ou autres matières inflammables.

Il est interdit de procéder au lavage de voitures et d'encombrer les aires de circulations et les accès. L'emploi des klaxons est strictement interdit.

CHAPITRE VI

Personnel de service-charges

Article 11 : Les concierges et /ou gardiens devront prévenir le syndic, sans aucun retard, de tout incident qui se produirait dans l'immeuble et de toutes autres dégradations dont ils auraient connaissance, de façon que toutes les mesures utiles puissent être prises immédiatement.

Article 12 : En cas de démission ou limogeage ou de départ volontaire du concierge de l'immeuble pour cause que ce soit, le syndicat des copropriétaires doit pourvoir à son remplacement et entamer la procédure judiciaire d'éviction des lieux **conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi précitée.**

Article 13 : Les charges communes comprennent : des parties communes

- Toutes les charges relatives à la conservation, l'entretien et l'administration des parties communes, **la maintenance des équipements collectifs et des services communs**, énumérés ci-dessous :

- Les contributions, taxes et charges, sous quelque dénomination que ce soit, auxquelles sont assujetties toutes les choses ou parties communes.
- Les assurances contractées pour couvrir les risques concernant l'immeuble : incendie, explosions dégâts des eaux, responsabilité civile et accidents de travail, etc...
- Les frais d'entretien, les grosses réparations et frais d'aménagement de toutes les parties communes énumérées à l'article 7 ci-dessus, y compris les frais de ravalement, de peinture, d'entretien des fenêtres, barres d'appui et balustres, volets et balcons qui seront entretenus comme choses communes quoique étant privatives.
- Les frais de gestion et d'administration du syndic.
- Toute charge entraînée par les services collectifs et les éléments d'équipement commun, notamment :
 - La consommation d'eau pour le nettoyage des parties communes et l'arrosage.
 - La consommation d'électricité pour l'éclairage des parties communes.
 - Le salaire du personnel.
 - L'achat, la réparation et remplacement des ustensiles et des produits de ménage.
 - Aménagement d'accès réservés aux handicapés.
 - Aménagement des lieux circonstanciels à l'occasion de la fête de l'aïd AL ADHA.

Cette énonciation est exhaustive et non pas limitative.

Détermination des charges

Article 14 : Les différentes charges estimés provisoirement aux dépenses annuelles sont estimés à la somme de mille deux cents dirhams.

Les charges communes indiquées ci-dessus seront réparties entre les copropriétaires au prorata de la quote-part leur appartenant dans les parties communes.

Certaines charges relatives à des parties communes dont l'usage est réservé à un ou plusieurs copropriétaires seulement, seront supportées par ces derniers selon la même règle ci-dessus.

CHAPITRE VII

Comptes des charges

Article 15 : Les comptes des charges communes seront arrêtés annuellement et soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Leurs relevés sont communiqués à l'avance par le syndic à chaque copropriétaire.

Article 16 : Les copropriétaires ont l'obligation de faire parvenir au syndicat de copropriétaire leur quote-part des charges par chèque bancaire, ou par versement fait à son compte ouvert à cet effet et ce, au plus tard dans un mois de la mise en recouvrement de l'acompte provisionnel ou de la décision de l'assemblée générale fixant les charges communes de l'année.

Article 17 : Les copropriétaires qui aggraveraient par leur fait les charges communes supporteront seuls les frais et dépenses qui seraient ainsi occasionnés.

***Selon les cas**

Article 18 : La contribution de chacun au paiement des diverses charges auxquelles il est assujéti, est due même en l'absence de toute occupation et tout usage.

CHAPITRE VIII

Assurances

Article 19 : Le syndicat des copropriétaires est tenu de souscrire obligatoirement une assurance couvrant notamment les incendies et explosions.

Toutefois, le syndicat peut souscrire toute police d'assurance jugée nécessaire

CHAPITRE X

Administration des parties communes

Section I : le syndicat des copropriétaires

Article 20 : Constitution – Objet – Compétence :

Conformément à l'article 13 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12, le syndicat est le représentant légal de la copropriété. Les différents copropriétaires sont obligatoirement et de plein droit groupés dans un syndicat.

Le syndicat des copropriétaires a pour mission la conservation de l'immeuble, d'une manière générale, l'administration, la gestion et l'exécution des dispositions du présent règlement de copropriété. Il est responsable des dommages causés aux copropriétaires ou aux tiers par le défaut d'entretien des parties communes.

Il a qualité pour ester en justice tant en demandeur qu'en défendeur, même contre certains de ses membres.

Section II : L'Assemblée générale

Organisation et attributions

Article 21 : Assemblée générale :

- L'assemblée générale tient sa première réunion à l'initiative de l'un ou de plusieurs copropriétaires et procède à l'établissement du règlement de copropriété s'il n'est pas élaboré et à son amendement le cas échéant ainsi qu'à l'élection des organes de gestion conformément aux dispositions de l'**article 16 et 16bis1 de la loi 18.00 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 106-12.**
- L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an et ce conformément aux articles : **du 16bis2 au 16bis10 de la loi précitée.**
- L'assemblée générale élit parmi ses membres son président pour en diriger les travaux et désigne un secrétaire pour dresser le procès-verbal de la réunion lequel sera signé par tous les copropriétaires et enregistré dans un registre spécial. Il n'est pas permis au syndic ou son adjoint de présider la séance de l'assemblée soit directement ou par son représentant. Cependant il peut assurer le secrétariat de la séance si l'assemblée l'autorise.
- L'assemblée générale extraordinaire à laquelle sont convoqués tous les copropriétaires, peut être tenue à la demande du syndic ou 1/3 des copropriétaires (**art 16bis3 de la loi précitée**).
- L'assemblée générale procède à l'organisation de la copropriété conformément à la loi et au règlement de copropriété et prend des décisions à exécuter par le syndicat ou, le cas échéant, le conseil syndical ;

L'assemblée générale est chargée de :

- La prise de décisions et la mise en place de mesures, devant assurer la sécurité, la maintenance, la conservation et la jouissance de l'immeuble ainsi que la sécurité de ses habitants ;
 - La gestion des parties communes en prenant les mesures appropriées en vue de la sécurité des usagers et assurer leur bonne jouissance ;
 - La désignation, la révocation et la rémunération du syndic et de son adjoint ;
 - La désignation du conseil syndical, s'il y a lieu ;
 - L'autorisation du syndic ou des tiers d'ester en justice ;
 - L'octroi au syndic ou aux tiers le mandat de prendre certaines mesures ;
 - L'approbation du budget du syndicat, la fixation des charges et le plafond des dépenses ;
 - L'examen et l'approbation des comptes présentés par le syndic ;
 - L'approbation du montant des charges et leur répartition.
- Généralement toutes questions intéressant la copropriété pour laquelle il n'est pas prévu de dispositions particulières par la loi ou par le présent règlement.

Section III : Le syndic

Article 22 : Les attributions du syndic sont :

- L'exécution des dispositions du règlement de copropriété ;
- La préparation de l'ordre du jour des réunions de l'assemblée générale
- La concrétisation des décisions de l'assemblée générale à moins qu'elles ne soient confiées au conseil syndical ou au tiers ;
- Veiller au bon usage des parties communes en assurant leur entretien, la garde des principales entrées de l'immeuble et des équipements communs ;
- Les réparations urgentes ;
- La préparation du budget prévisionnel du syndicat en vue de son examen et son approbation par l'assemblée générale ;
- L'établissement régulier du budget du syndicat et la tenue d'une comptabilité faisant apparaître la situation de la trésorerie du syndicat et de chaque copropriétaire ;
- Le recouvrement des charges des copropriétaires contre récépissé ;
- Aviser les copropriétaires de la situation de la trésorerie du syndicat tous les trois mois ;
- La tenue des archives et des registres relatifs à l'immeuble et au syndicat et faciliter à tous les copropriétaires l'accès à ces documents et notamment avant la tenue de l'assemblée générale dont l'ordre du jour porte sur l'examen de la comptabilité du syndicat ;
- Entreprendre des démarches administratives qui lui sont reconnues et celles qui lui sont déléguées ;
- Représenter le syndicat en justice sur ordre spécial de l'assemblée générale ;

Article 23 : A l'expiration de sa mission, le syndic sortant, ou son adjoint, est tenu, dans un délai maximum de 15 jours à partir de la nomination du nouveau syndic, de remettre à celui-ci tous les documents, archives, registres, la situation de la trésorerie et tous les biens du syndicat y compris les liquidités.



Fait à

من الرئيس ويتقرب من
Pour le Président et P.D
أحمد بن عبد البراز
Signé : NAJAMI AHADHARZAK

Mr Zakaria LAZREQ
Directeur Général
Sté Al Omrane Oujda

12 0 AVR 2017

Enregistré Sous N° :

Après Vérification de l'identité

des Parties Concernées

MIRI AMRAC